

La rupture conventionnelle : premier bilan ?

Ordre des Avocats 34 rue de Bonnel 69003 Lyon

La rupture conventionnelle : premier bilan

La toute nouvelle « rupture conventionnelle » du contrat de travail issue de la loi du 25 juin 2008 monte en puissance (442 dans le RHONE pour le seul mois d'octobre 2008).

Elle séduit beaucoup les associations car elle paraît facile, consensuelle, rapide.

L'est-elle autant que cela ?

- Quand peut-on / ne peut-on pas faire une rupture conventionnelle ?
- Quels sont les motifs les plus fréquents de refus d'homologation par l'Administration ?
- Quels sont les pièges à éviter et les risques encourus ?

Maître Christine STAGNARA rappellera les modalités de la rupture conventionnelle et Monsieur Jean-Marie LAVAYSSIERE présentera la pratique administrative après plusieurs mois d'application.

8 h 30 Accueil des participants - Petit-déjeuner

8 h 45 **Mot d'accueil**
Colas Amblard, Avocat au Barreau de Lyon
Président de la Commission Droit des Associations

8 h 50

- **Les modalités de la rupture conventionnelle**

Maître Christine STAGNARA,
Avocat au Barreau de Lyon
et

- **La pratique administrative après plusieurs mois d'application**

Monsieur Jean-Marie LAVAYSSIERE,
Directeur adjoint du travail

9 h 40

- **Echanges avec les participants**

Petit déjeuner débats gratuit Inscription obligatoire
à confirmer avant le 10 décembre 2008

*à Isabelle Castellanos par fax au 04 72 60 60 46
ou par mail : isabelle.castellanos@barreaulyon.com*

Petit Déjeuner Débats

Droit des Associations

18.12.08 de 8 h30 à 10 h00

